



Règlement Général

Article 1 : Règles et Présentation du Run & Bike

1- Epreuve conviviale et accessible à tous. Elle est ouverte à toute personne âgée de 14 ans au minimum pour les parcours XS (9kms), à partir de 16 ans pour le parcours S (16kms) et 18 ans pour le parcours M (24kms) . Pour l'édition de 2022, les parcours de 9 et 16 Kms comptent également pour le Championnat du Morbihan

2- Il est possible de faire des équipes masculines, féminines ou mixtes.

3- Le Run and Bike est une épreuve sportive en équipes de deux personnes, un coureur et un cycliste (VTT uniquement, vtt électrique non autorisé) réunis sur un même parcours.

4- L'équipe doit rester groupée durant tout le parcours.

5- Le remplacement du vélo s'effectue de la main à la main et au rythme de l'équipe.

6- Le port du casque avec jugulaire attachée est obligatoire pour le vététiste et le coureur

7- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

8- Le respect des règles sanitaires en vigueur le jour de la course est obligatoire sur tout le site de la manifestation

(port du masque, désinfection des mains, distanciation...)

PRESENTATION DU PASS VACCINAL OBLIGATOIRE POUR TOUS SUR LE SITE

Il sera impossible de retirer le dossard pour une autre personne, merci de venir avec votre binôme

Une déclaration d'absence de symptôme d'infection par la Covid-19 sera à imprimer, remplir et à nous remettre lors du retrait du dossard (en l'absence de ce document, le dossard vous sera refusé)

9- L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'équipes à 249 (adultes et enfants confondus)

Article 2 : Droit d'inscription et Annulation

Le droit d'inscription est valide par équipe et ce jusqu'à sept (7) jours du départ. il est possible de s'inscrire via le site « Chrono course »

Tarifs 2022:

Parcours 9km 10€ par équipe

Parcours 16km 15€ par équipe

Parcours 24km 20€ par équipe

Inscriptions clôturées le samedi 19 mars à 11 h

Attention nous ne prendrons pas d'inscriptions sur place.

Les inscriptions pour les courses enfants sont gratuites.

Les droits d'inscriptions restent acquis en cas de désistement.

Les Organisateurs se réservent le droit d'écourter, de modifier, de reporter ou d'annuler, tout ou partie de l'épreuve et ne pourraient être ni tenu responsables, ni redevables d'aucune compensation financière que ce soit en cas d'annulation pure et simple soit par un arrêté municipal, un arrêté préfectoral, ou en cas d'intempéries pouvant mettre en danger les compétiteurs ou le comité d'organisation.

Les organisateurs s'engagent à rembourser les frais d'inscription des concurrents en cas d'annulation de l'épreuve pour raison sanitaire (restera seulement à votre charge les frais chronocourse)

Article 3 : Déroulement théorique de l'épreuve

Adulte le dimanche 20 mars :

7h30: Ouverture du retrait des dossards

9h00: Fermeture du retrait des dossards

Validation de l'ouverture des parcours par "ouvreur"

9h10: Briefing **de tous les concurrents** sur la ligne de départ

9h15: Départ des 3 parcours du Run and Bike

Fermeture des parcours par "serre-file"

Remise des récompenses.

Enfants

10-13 ans (4 km)= 11h15

6-9 ans (2 km)= 11h40

Les horaires de départ sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment

Article 4 : Abandon et dépassement du délai

En cas d'abandon, l'équipe doit obligatoirement prévenir le responsable du poste le plus proche et lui remettre le dossard et la puce

Le temps limite est fixé à 3h00 pour chacune des courses.

A la fin des épreuves un ou plusieurs "serre-file" fermeront le parcours afin de s'assurer qu'aucun compétiteur ne serait en difficulté.

Article 5 : Lieu et Parcours

Les départs et les arrivées s'effectueront au **Complexe sportif Quénéah Guen le QG** à GRANDCHAMP (sauf modification de la part des autorités compétentes).

Les parcours sont situés dans ce secteur sur des circuits tous terrains (chemins de terre privés, champs privés, chemins communaux...) et seront balisés par la mise en place d'un fléchage spécifique et de rubalises .

Au départ, les coureurs à pied s'élanceront pour une boucle d'une courte distance (environ 600m) avant de récupérer leur équipier et de franchir la ligne de départ des VTT et de partir ensemble.

Article 6 : Espace de départ/arrivée

Les aires de départ et d'arrivée seront équipées et balisées afin que chaque participant puisse se préparer et préparer son équipement en toute sécurité. (Barrière Police, rubalises...)

Une demande auprès de la Mairie de Grand-Champ pour l'utilisation exclusive du site est déposée.

Un point nettoyage vélo sera mis à disposition par l'association afin que chacun puisse nettoyer son VTT à l'issue des épreuves.

Article 7 : Sécurité

Un ou plusieurs "ouvriers" partiront reconnaître les parcours avant le début des épreuves.

Ceux-ci ne seront ouverts aux compétiteurs qu'après validation de leur part.

Chaque concurrent devra porter un casque à coque rigide, jugulaire fermée.

Tous les concurrents devront assister au briefing et respecter les consignes de course.

La direction de course et les contrôleurs pourront exclure toute équipe qui ne respectera pas le règlement : le non respect du port du casque attaché, du parcours, une assistance extérieure autre que médicale, ainsi que le non respect du relais à la selle...

Le respect du code de la route prévaut dans le cas où le parcours venait à croiser ou emprunter une route, dite « Publique », autre que les chemins de terre et voies privées.

Article 8 : Matériel et ravitaillement

Chaque binôme doit être équipé d'un VTT et de 2 casques à coque rigide avec une jugulaire en état d'attache.

Chaque binôme aura une puce sur le dossard

Pour les parcours 09, 16et 24km du fait de son autosuffisance, chaque équipe devra pouvoir subvenir d'elle-même à tout problème de quelque ordre que ce soit.

Un ravitaillement pourra être prévu à mi-parcours, et à l'arrivée sous couvert de faisabilité en raison de la situation sanitaire au jour de la course.

Les dossards sont au nombre de 3 par équipe:

1 plastifié sera fixé à l'avant du vélo, sur le guidon, au moyen de colliers plastiques ;

2 en papier, seront fixés devant sur chaque coureur

Article 9 : Accès au lieu l'épreuve

Sous réserve de changement du lieu d'organisation des épreuves voici l'itinéraire pour se rendre au complexe sportif le QG à Grand-Champ:

Depuis Vannes, RN 165 prendre la sortie Vannes ouest, zone de Luscanen

Suivre la direction Plescop, Grand-Champ (D779)

Arrivée à Grand-Champ prendre direction la mairie puis à droite rue de la poste

Vous trouverez un plan de situation sur le site Internet www.loch-nature.fr,

Article 10 : Récompenses

-Adultes

- 3 premières équipes des parcours 09, 16 et 24km
- 1ère équipe féminine ---- idem ----
- 1ère équipe mixte ---- idem ----
- un lot pour chaque participant. (En fonction du sponsoring en cours)

-Enfants

- 1ère équipe de chaque catégorie 2km et 4 km.
- Une médaille sera offerte à chaque participant.

Article 11 : Médical

L'association Loc'h Nature est affiliée à la Fédération Française de Triathlon.

Pour les adultes :

Les licences de triathlon, de cyclisme et d'athlétisme sont acceptées;

Pour le Championnat du Morbihan 9km et 16 km, licence FFTRI et appartenance au même club obligatoire

pour les autres participants un certificat médical de moins d'un an faisant état de la **non contre-indication** à la pratique de la course à pied **et** du VTT en compétition est obligatoire.

Une copie de celui-ci devra être impérativement remise avec le bulletin d'inscription, et sera conservé par l'organisation.

Pour les enfants :

Conformément à la législation française en vigueur, une autorisation parentale sera demandée aux parents lors des inscriptions.

Article 12 : Assurance

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou non respect du code de la route ou du règlement.

L'organisation est assurée par GROUPAMA pour tout problème mettant en cause sa responsabilité.

Pour tous les participants, une assurance individuelle accident est incluse dans votre inscription.

Article 13 : Respect de l'environnement

Le Run and Bike de Grand-champ s'engage dans une politique de Développement Durable.

Dans un souci de respect de l'environnement il est impératif de laisser le parcours propre.

La direction de course ou les contrôleurs pourront pénaliser, voir exclure, toute équipe qui ne respectera pas l'environnement du parcours qu'il emprunte.

Les emballages usagés doivent impérativement rester dans votre sac.

Des conteneurs ou poubelles seront à votre disposition sur l'aire d'arrivée de l'épreuve afin des les déposer.

Article 14 : Publicité, Relation Presse et Photographies

Les Organisateurs sont les seuls propriétaires des droits de publicités et se réserve un droit de regard sur chaque publication.

Les Organisateurs se chargent de la mise en page des différents supports de publication (Affiches, Flyers, Prospectus divers...) et se chargent soit d'imprimer ou de faire imprimer chacun de ces supports.

Les Organisateurs se chargent de se mettre en relation avec des Partenaires Internet afin de communiquer la date des épreuves au plus large public.

Les concurrents acceptent à la signature du bulletin d'inscription d'être photographié lors de l'épreuve.

Article 15 : Acceptation du règlement

Les concurrents acceptent le règlement de l'organisation dans sa totalité.

Le seul fait de s'inscrire de compléter et de signer le bulletin d'inscription sur lequel figure

un extrait de règlement emporte l'acceptation sans réserve dudit règlement.

Le règlement complet peut être obtenu sur simple demande ou consultable sur le site de l'association (www.loch-nature.fr).

Article 16 : Sponsoring et mécénat

Le comité d'organisation réuni en commission dite « RUN AND BIKE » pour l'occasion, se charge du financement de cette épreuve par des demandes de sponsoring auprès des collectivités locales ou territoriales mais également auprès des commerçants locaux et d'organismes privés susceptibles de pouvoir apporter leur soutien à la bonne réalisation de cette épreuve soit par une mise à disposition de lots à remettre aux concurrents soit par une aide financière destinée à la logistique de l'épreuve. (une convention de partenariat peut, le cas échéant, être mise en place entre ces différents acteurs).

Article 17 : Droits

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978 (loi informatique et liberté), tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification. Il peut demander communication et modification de toute information qui figurerait sur tout fichier le concernant en s'adressant à : Loc'h Nature – chez Mme LE CHEVILLER Sylvie 31 rue de Penhoet– 56390 GRAND-CHAMP

En application de l'article 226-8 du Code Pénal du 19 septembre 2000, et au nom du respect de la vie privée, si un participant ne souhaite pas voir une photographie le concernant sur le site, il doit en faire la demande écrite auprès de Loc'h Nature – chez Mm LE CHEVILLER Sylvie 31 rue de Penhoet– 56390 GRAND-CHAMP

Toute l'équipe des bénévoles reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaite un bon entraînement.

Sportivement.

L'équipe Loc'h Nature